

# AMO - Ancrages

## ●●● Liens sociaux ●●●

---

### Adresse

Rue Lamir 27  
7000 Mons

### Téléphone

065/408.530 (relais répondeur 24/24H)

### Site Internet

[Page du site CPAS](#)

### Statut

Service public

### Coordination

CPAS de Mons  
065/408.539  
E-mail: [info@cpas.mons.be](mailto:info@cpas.mons.be)

## ●●● Nos missions ●●●

Service **A**ction en **M**ilieu **O**uvert ( AMO) , "Ancrages" est un service spécialisé de la Communauté Française (administration de l'aide à la Jeunesse), agréé et subventionné par celle-ci.

Le CPAS en est le pouvoir organisateur, ce qui renforce l'action de ce dernier en matière d'aide à l'enfance et à la jeunesse.

L'arrêté fondateur des AMO prévoit deux types d'actions :

- **L'aide individuelle** est gratuite et d'initiative des jeunes et des familles et uniquement sur demande de ceux-ci. L'intervention du service est impérativement **non contraignante** et ne répond à aucun autre mandat que celui du jeune. La nature de l'aide du service AMO consiste à **orienter et accompagner le jeune ou sa famille** vers les structures qui peuvent l'aider dans l'accomplissement de projets de vie ou de difficultés. L'AMO ne gère pas des demandes financières ni thérapeutiques.

● **L'action communautaire** est un axe important de l'intervention d'une AMO : elle s'appuie sur :un travail permanent de concertation et de réseau . Et sur un diagnostic social permanent qui vise a mieux connaître le public et ses difficultés afin de pouvoir apporter des réponses globales et concertées.

Les spécificités de l'AMO "Ancrages":

- accompagnement individuel de familles avec de jeunes enfants;
- travail de réseau;
- lutte contre l'exclusion culturelle;
- création de liens sociaux intergénérationnels et interculturels.